

ANNEXE F

PROCÉDURE DE CRÉATION DES DÉFINITIONS ET DE RÉVISION DES SCHÉMAS GÉNÉRAUX PAR LE GROUPE DE TRAVAIL SUR LA RÉVISION DE LA CIB

1. Pour chaque sous-classe, il est créé un projet D concernant à la fois les définitions et les schémas généraux de sous-classe, un office rapporteur et un office traducteur sont désignés par l'IPC/WG. Les projets D sont discutés à trois niveaux :

- a) premièrement sur le forum électronique consacré aux projets de définition,
- b) deuxièmement au sein de l'équipe d'experts spécial lorsqu'on n'est pas parvenu à un accord sur certains points,
- c) troisièmement au sein de l'IPC/WG pour approbation formelle.

2. Les rapporteurs publient leurs propositions relatives aux définitions de sous-classes sur le forum électronique. Tout office qui souhaite faire des observations peut utiliser le forum électronique, avant la date limite indiquée pour chaque projet, qu'il soit membre d'une équipe d'experts ou non. Après chaque série d'observations, les rapporteurs devraient publier leur rapport et le cas échéant les propositions qui auront été modifiées. S'il n'y a pas d'observations ou si l'on est parvenu à un accord, le projet est considéré comme ayant été approuvé sous forme électronique dans sa langue d'origine. Si l'on n'est pas parvenu à un accord total, le rapporteur peut, soit demander une nouvelle série d'observations, soit transmettre le projet à l'équipe d'experts.

3. Les équipes d'experts devraient étudier et résoudre les problèmes qui n'ont pas trouvé de solution au cours de la discussion sur le forum électronique. Elles peuvent, si nécessaire, demander une nouvelle série d'observations ou, exceptionnellement, demander au Groupe de travail sur la CIB de se prononcer.

4. Une fois que les définitions d'un projet D ont été approuvées dans une langue, soit au cours du débat sur le forum électronique, soit par l'équipe d'experts, le rapporteur publie les propositions de révision des schémas généraux des sous-classes correspondantes et l'office traducteur publie la traduction des définitions dans l'autre langue qui fait foi. La traduction et les schémas généraux de sous-classe révisés sont examinés en parallèle.

5. Après une série d'observations, le rapporteur publie sur le forum électronique la version finale des schémas généraux de sous-classe dans la langue originale, à temps pour qu'elle puisse être traduite dans une autre langue. La traduction finale des définitions est publiée sur le forum en même temps que la traduction des schémas généraux de sous-classe. En règle générale, les schémas généraux de sous-classe et les traductions ne font l'objet de discussions que sur le forum électronique. Exceptionnellement, les questions importantes peuvent être résolues par les équipes d'experts.

6. Une fois que le projet D est achevé dans les deux langues, il est transmis par le Bureau international à l'IPC/WG pour approbation formelle. L'IPC/WG peut approuver un projet, avec ou sans modifications, le rejeter ou le renvoyer pour réexamen partiel ou total. Les projets D ne sont pas soumis au comité d'experts pour adoption.

7. À sa quatrième session, l'IPC/WG a créé trois équipes d'experts, une pour la chimie, une pour l'électricité et une pour la mécanique, composées comme suit :

- chimie : États-Unis d'Amérique, Royaume-Uni, Suède et OEB;
- électricité : Allemagne, États-Unis d'Amérique et OEB;
- mécanique : États-Unis d'Amérique, Royaume-Uni, Suède et OEB.

8. Les équipes d'experts travaillent par correspondance électronique. Dans des cas exceptionnels, le Bureau international peut organiser une réunion où les experts sont présents physiquement.

9. En fonction des progrès des travaux, de nouveaux projets D de définition seront créés et ajoutés au programme par l'IPC/WG sur demande des offices. Il conviendrait d'examiner en premier lieu les sous-classes qui se chevauchent ou les sous-classes très utilisées.

[L'annexe G suit]